



Récupération de matériaux secs, RDD et pneus

Canton de Harrington

Horaire

Ouvert à l'année : les samedis 8h00 à 16h00 (sauf jours fériés) + 4 septembre et 9 octobre
Juin : les vendredis et samedis de 8h00 à 16h00 (sauf jours fériés) + 26 juin
Juillet et août : les lundis, vendredis et samedis de 8h00 à 16h00 (sauf jours fériés)

Pour vous départir des matériaux mentionnés ci-après, vous pouvez vous rendre à l'écocentre du Canton de Harrington, situé à côté des nouveaux locaux de la municipalité au 2940, route 327, Harrington. Pour toute question, veuillez vous adresser au 819 421 4655.

Liste des matériaux acceptés

- ▶ **Matériaux de construction** (bois, gypse, *bardeau, *papier goudronné)
- ▶ **Métaux, fer, cuivre**
- ▶ **Couvre plancher** (tapis, préart, céramique etc.)
- ▶ **Appareil sanitaire** (douche, bain, toilette, évier)
- ▶ **Balanoire, jouets, jeux d'enfants**
- ▶ **Meubles et matelas**
- ▶ **Toile de piscine, moteurs**
- ▶ **Arbre de Noël, branches, feuilles mortes**
- ▶ **Herbes coupées, tiges, brindilles**
- ▶ **Appareils électroniques**
- ▶ **Papier/carton** (doit être sec)
- ▶ **Pneus sans jantes**
- ▶ **Résidus domestiques dangereux RDD** (huiles usées, peintures, batterie, piles, etc.)
- ▶ **Bombonnes de propane**

Produits refusés

- ▶ **Aucune ordure ménagère ne sera acceptée**
- ▶ **Terre/sol contaminés**

Contrôle

Tous les usagers devront présenter une preuve de résidence, soit : un permis de conduire ou un compte de taxes ou, dans certains cas, les deux.

Véhicules admis

Seuls les véhicules de promenade et les camionnettes (2 essieux) avec ou sans remorques seront admis. Les véhicules commerciaux (lettrés ou plaqués « commercial »), les camions ou remorques avec benne, ou dont la boîte ou la plateforme dépasse 1.50 m x 3.0 m (5'x10') pour un volume maximum de 4.5 m³ (150 pi³) seront refusés.

Frais aux usagers

Des frais de 5,00 \$ par visite/voyage seront exigés à chaque usager, indépendamment de la quantité de rebus laissés sur place.

Les frais aux usagers devront être acquittés en argent comptant seulement. Un reçu sera remis aux usagers. Les coupures de 100\$ ou plus ne sont pas acceptés.

* Des frais de 50,00 \$ par visite/voyage seront exigés pour le dépôt de bardeau d'asphalte ou de papier goudronné.